



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**



**la séance est ouverte à 16H00**

**LE CONSEIL :**

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, après intervention de M. De Fleurian et réponse de Mme la Présidente.

**ADOpte, 50 voix pour et 5 voix contre**, le règlement visant à assurer la continuité du fonctionnement de Grand Calais Terres & Mers et de l'exercice de ses compétences afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, après interventions de Mr De Fleurian, Mme Quenez et réponse de Mme la Présidente.

**APPROUVE, à 53 voix pour et 2 voix contre**, les attributions déléguées à l'autorité territoriale pour la durée de son mandat, après intervention de Mr De Fleurian.

**APPROUVE, à 50 voix pour et 5 non participations**, le vote à main levée pour la désignation des représentants de Grand Calais Terres & Mers aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale « Commerce et centre urbain de Calais » et **DESIGNE, à l'unanimité**, Monsieur Michel HAMY en qualité de titulaire et Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE en qualité de suppléante, après intervention de Mme Quenez.

**AUTORISE, à 48 voix pour, 1 non-participation, 2 abstentions, 3 voix contre**, Monsieur Michel HAMY à percevoir une rémunération ou des avantages particuliers dans la limite de 1 167 € net mensuel, après intervention de Mme Quenez.

**APPROUVE, à 49 voix pour et 5 non participations**, le vote à main levée pour la désignation des représentants de Grand Calais Terres & Mers aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale « Grand Calais Tourisme et Culture » et **DESIGNE, à l'unanimité**, Monsieur Michel HAMY en qualité de titulaire et Monsieur Guy ALLEMAND en qualité de suppléant.

**APPROUVE, à l'unanimité**, les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour la mise en place d'un centre de vaccination contre la COVID-19 et notamment la clé de répartition proposée et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention ainsi que tout document y afférent ou avenant pouvant intervenir ultérieurement, après intervention de Mr De Fleurian et réponse de Mme la Présidente.

**PREND ACTE**, de la présentation au Conseil Communautaire du rapport annuel en matière de développement durable de Grand Calais Terres & Mers, après interventions de Mr De Fleurian et de Mr Duffy, réponses de Mr Mignonet, Agius, Allemand, Mr Sery et de la Présidente.

**PREND ACTE, à 52 voix pour et 2 abstentions,** de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2021, après interventions de Mr De Fleurian, Mr Duffy et réponse de Mme la Présidente.

**AUTORISE, à l'unanimité,** le mandatement préalable des subventions du budget 2021.

**AUTORISE, à l'unanimité,** le mandatement des dépenses d'investissement du budget 2021.

**ADOpte, à l'unanimité,** le plan de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 et **AUTORISE,** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions, après intervention de Mr De Fleurian.

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection :

- à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Calais, le CCAS et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour l'achat de masques de protection textiles lavables ;
- à signer avec les prestataires retenus les accords-cadres résultant de la procédure ainsi que les marchés subséquents qui seront conclus ultérieurement dans le cadre de ce marché, de prendre toute décision relative à leur exécution, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat.

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'une durée de trois ans, renouvelable, ainsi que les éventuels avenants et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche d'un éducateur spécialisé et **FIXE** sa rémunération.

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs, ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels.

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement de restauration et du péri-accueil des centres de loisirs, ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels de la restauration des centres de loisirs.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la liste des cadres d'emploi concernés par les heures supplémentaires et complémentaires au sein de Grand Calais Terres & Mers et **AUTORISE** l'autorité territoriale à procéder au mandatement de celles-ci, après intervention de Mr De Fleurian et réponse de Mr Cambraye.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la liste des grades concernés par les indemnités de permanence.

**DECIDE, à l'unanimité :**

- d'approuver le bilan de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Pins-Transmarck arrêté au 31 décembre 2020, tel qu'annexé à la présente délibération, faisant apparaître un solde au bénéfice de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers de 156 803,88 euros HT ;
- d'approuver le protocole de clôture de la convention publique d'aménagement de la ZAC des Pins-Transmarck ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le protocole de clôture de la convention publique d'aménagement de la ZAC des Pins-Transmarck, ainsi que tout document y afférent ou nécessaire à la pleine et entière mise en œuvre des dispositions qu'il contient ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'acte authentique relatif au rachat des biens de reprise, ainsi que tout document y afférent.

**APPROUVE, à l'unanimité**, la cession par Territoires Soixante-Deux de 192 135 m<sup>2</sup> de terrains environ, situés sur les parcelles actuellement cadastrées section CM numérotée 290p et section CR numérotées 392p et 393p sises à CALAIS, à la SAS A.P.R.C ou à ses éventuels substitués, pour la réalisation du projet présenté ; ainsi que le cahier des charges de cession de terrains ; **DONNE ACCORD** sur le prix de vente, établi prévisionnellement à 4 034 835,00 € HT (sous réserve des documents d'arpentages), TVA sur la marge en sus, ainsi que sur les modalités de paiement et **AUTORISE**, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette cession, après intervention de Mme Quenez et réponse de Mme la Présidente.

**APPROUVE, à l'unanimité**, l'exercice du droit de priorité par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, en application des dispositions des articles L240-1 et L300-1 du code de l'Urbanisme, sur le projet de cession de l'immeuble cadastré section AO, numéro 19, situé sur la commune de Marck et constitué d'une tour de contrôle et d'un bloc technique bâti pour une surface de 292 m<sup>2</sup> ; ainsi que l'acquisition de ces immeubles par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers au prix d'un euro et **AUTORISE**, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de ce droit de priorité ou résultant de l'acquisition de ces immeubles.

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer une convention avec l'Économat des Armées, ou autre institution ou structure désignée par les services de l'État, afin de permettre l'indemnisation de Grand Calais Terres & Mers pour les frais engagés et pertes d'exploitation liées à l'accueil de l'opération « Mousquetaire » à l'aéroport de Calais-Marck et **APPROUVE** l'exonération des loyers, charges et redevances dues par les structures basées à l'aéroport de Calais-Marck pour les mois de février et mars 2021, pour un montant total de 6 872,20 € HT, après interventions de Mme Krawczyk, Mr De Fleurian et réponses de Mr Martin et de Mme la Présidente.

**EMET, à l'unanimité**, un avis favorable à l'extension de périmètre d'intervention de l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, au département de la Somme.

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame la Présidente à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour le marché d'exploitation des installations techniques des piscines et de la patinoire et **AUTORISE**, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention définissant le concours d'un médecin référent avec le docteur Jean-Claude HENRY pour les structures multi-accueil de Frethun et Les Attaques.

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de partenariat ainsi que ses éventuels avenants entre la Ville de Coulogne et Grand Calais Terres & Mers pour le portage du Relais Petite Enfance.

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à lancer l'appel à projets du Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale 2021 et à signer tous les documents correspondants.

**APPROUVE, à l'unanimité**, l'application d'une pénalité financière, aux propriétaires raccordables et non raccordés, aux propriétaires mal raccordés au réseau d'assainissement et aux propriétaires faisant obstacle au contrôle du raccordement et/ou de la conformité du réseau d'assainissement et **DECIDE** de fixer le montant de cette pénalité à 100 % du montant annuel de la redevance assainissement.

**La séance est levée à 18h30**

